



**PROCES-VERBAL
DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
Lundi 12 octobre 2015 à 20h00**

Présent(e)s :

Mme	Annick Deshayes, Présidente
Mmes	Chantal Beaud, Dominique Bernardet, Sabine Latour, Karen Reymond-Dorsay, Véronique Hirsch, Brigitte Schneider-Bidaux et Christine Tomassi, conseillères municipales
MM.	Marc Botbol, Sébastien Bourqui, Fabrice Calame, Jean-Jacques Duquesne, Alain Forestier, Thomas Jordi, David Lavergnat, Gérard Murith et Roland Rüttimann, conseillers municipaux
MM.	Guy Lavorel, Maire Lionel Courbat et Marc Truan, Adjoints Olivier Niederhauser, Secrétaire communal

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 14 septembre 2015
2. Communications du Bureau du Conseil municipal
3. Communications de la Mairie
4. Présentation du projet de budget 2016
5. Projet de délibération D114 : Vente de 16 lots de PPE sur la parcelle no 11285, feuille 10 de la commune de Troinex, au chemin Dottrens 53 à 55
6. Propositions individuelles et questions

La Présidente, Mme Deshayes, ouvre la séance à 20h05, souhaite la bienvenue aux membres du Conseil, au public présent ainsi qu'à M. Guy Lavorel, Maire, et à ses adjoints, MM. Lionel Courbat et Marc Truan.

La Présidente donne lecture de l'ordre du jour qui n'appelle pas de remarque.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 14 septembre 2015

Mme Reymond-Dorsay pense qu'à la fin de la page 2, dans le paragraphe consacrée à l'aménagement des zones 20 et 30 km/h, il serait opportun d'évoquer, comme dans la brochure distribuée aux habitants, non seulement le début des travaux, mais également la date de la fin des travaux.

Mme Schneider-Bidaux rappelle que les PV relatent les discussions uniquement et que les séances

sont par ailleurs enregistrées. Si certaines choses n'ont pas été mentionnées, elles ne doivent pas être ajoutées dans le PV, celui-ci ne doit être corrigé que s'il y a eu des erreurs ou des oublis par rapport aux débats.

M. Forestier comprend la remarque de Mme Schneider-Bidaux, mais il regrette le ton quelque peu agressif utilisé envers sa collègue ; par ailleurs, il demande à Mme Schneider-Bidaux si elle se souvient effectivement ce qui a été dit ou non. Il suggère de réécouter les bandes pour vérifier ce qui a été dit, le but étant d'informer le mieux possible la population qui lira le PV sur le site internet de la commune.

M. le Maire ne se souvient pas si la date de fin des travaux a été mentionnée lors de la séance ou non, mais il confirme qu'elle figure dans la brochure. Il propose que, pour mettre fin à la polémique, elle soit ajoutée au PV de la séance de ce soir.

Mme Beaud renchérit sur le fait qu'il est écrit dans le PV que les travaux dureront cinq mois, ce qui peut porter à confusion.

M. le Maire confirme donc que la durée des travaux, prévus de septembre 2015 à mi-novembre 2016, sera précisée dans le PV de cette séance.

M. Duquesne a constaté quelques coquilles, dont son nom en page 2 et une confusion des rôles (corrigée depuis), puisqu'il n'est que vice-président.

M. Rüttimann émet l'idée d'ajouter au PV le tableau des délais inclus dans le flyer explicatif, mais M. le Maire signale que tout le monde à Troinex a déjà reçu cette brochure.

Enfin, en page 2, une erreur orthographique sur le nom de famille de M. Meynard est relevée.

Le PV de la séance du 14 septembre est ensuite approuvé.

2. Communications du Bureau du Conseil municipal

La Présidente n'a aujourd'hui aucune communication à transmettre.

3. Communications de la Mairie

Communications de M. Guy Lavorel, Maire :

1. Aménagement des chemins et des zones 20 et 30 km/h

Les travaux d'aménagements des chemins ont débuté, comme prévu, la semaine du 21 septembre.

La première étape, qui concerne le tronçon du chemin de Drize compris entre le giratoire de la route d'Annecy et l'avenue des Pommiers, avance normalement et un premier revêtement bitumineux de la chaussée et du trottoir sera posé à mi-octobre, ce qui permettra de rétablir la circulation, pour les riverains, sur cette première partie du chemin. Une circulation « en boucle », pour les seuls riverains, sera ainsi possible entre le chemin de Drize, l'avenue des Pommiers et le chemin des Moulins-de-Drize.

Dès la fin du mois d'octobre, la deuxième étape du chantier du chemin de Drize pourra débuter : elle concernera le tronçon avenue des Pommiers/chemin Lullin. Le premier travail consistera à poser un nouveau collecteur d'eaux claires sur une partie du tronçon, puis les aménagements de surface pourront être réalisés. Le chantier se déplacera sur ce tronçon au fur et à mesure de l'avancement des travaux et la fin de cette étape est prévue pour fin 2015 ou début 2016.

2. Visite des « serres des Marais »

Le 18 septembre dernier, une vingtaine de membres du Conseil municipal, de la Mairie et du personnel communal ont participé à la visite des serres de MM. Cudet et Brestaz à la route des Tournettes.

La visite de ces installations modernes, qui produisent de grandes quantités de tomates et de nombreuses variétés, fut très intéressante et tous les participants ont été impressionnés par cette exploitation extrêmement bien conçue et respectueuse de l'environnement grâce notamment à la récupération des eaux de pluie.

M. le Maire remercie encore vivement MM. David Lavergnat et Alexandre Cudet pour l'organisation de cette visite.

3. Recours d'une habitante de la commune concernant la suppression de son nom dans un procès-verbal du Conseil municipal

La Mairie et le Président du Conseil municipal avaient reçu, en février dernier, une demande d'une habitante de Troinex pour la suppression de ses coordonnées qui apparaissaient dans un procès-verbal du Conseil (PV du 13 octobre 2014), auquel sa lettre avait été annexée.

Suite à sa demande, l'adresse, le numéro de téléphone et l'adresse électronique de cette personne ont été retirés du document incriminé, mais pas son nom ni son prénom, car cela aurait fait de son courrier une lettre anonyme.

Appelé à se prononcer sur cette question, le Préposé cantonal à la protection des données et à la transparence est arrivé aux mêmes conclusions que la commune et cette décision a été notifiée à l'intéressée, qui a décidé de faire recours auprès de la Chambre administrative de la Cour de justice.

La Mairie a reçu, il y a quelques jours, la décision de la Chambre administrative qui a rejeté ce recours, estimant que la solution retenue par la commune, en accord avec le Préposé cantonal à la protection des données, était tout à fait adéquate. La recourante peut encore agir devant le Tribunal fédéral.

La Mairie enverra dans les prochains jours, par courrier électronique, une copie de cette décision de justice aux Conseiller/es municipaux/les, pour information.

Communications de M. Lionel Courbat, Adjoint :

Au nom de la Mairie, M. Courbat aimerait remercier les organisateurs et les nombreux bénévoles qui ont participé aux deux manifestations qui se sont déroulées le week-end des 3 et 4 octobre derniers :

4. Festival Assemblage'S

La Mairie souhaite tout d'abord féliciter très vivement les organisateurs de la 4^{ème} édition du Festival Assemblage'S, qui a à nouveau rencontré un immense succès. M. Courbat lit de larges extraits du message de M. Patrick Hess, directeur du Festival, reçu cet après-midi :

Près de 2700 spectateurs ont assisté aux spectacles ou aux concerts présentés sous le chapiteau (6 représentations) et dans la salle des fêtes (4 représentations).

Nous avons dû faire preuve de grande réactivité suite aux DEUX changements de programmations (maladie et accidents d'artistes) survenus, cet été pour l'un et... à 10 jours de l'ouverture du festival pour l'autre ! Et je crois que nous avons réussi puisque, pour la 4^{ème} année consécutive, le Festival a accueilli des artistes exceptionnels et rares à Genève.

La venue d'une compagnie avec son chapiteau était l'une des nouveautés. Cela a aussi créé l'opportunité d'instaurer des représentations scolaires pour les écoles des communes voisines et, bien sûr, de celle de Troinex. Cela a également permis de renforcer la collaboration avec les Mairies de Bardonnex, Perly et Veyrier et mis en avant la dimension intercommunale du festival.

La collaboration avec la Mairie et avec les employés communaux (secrétariat, voirie, responsable du bâtiment etc.) s'est déroulée dans d'excellentes conditions (selon nous en tous cas !) et nous remercions très sincèrement tous ces acteurs et actrices locaux sans lequel-le-s la réalisation d'un tel événement ne serait simplement pas possible.

Nous avons été à nouveau contraints de faire face à quelques défis "techniques" dûs à la conception architecturale de la salle des fêtes, mais l'imagination et l'engagement de nos bénévoles, de Begdush Hadraj et de quelques artisans troinésiens ont permis de résoudre tous les problèmes.

Cette nouvelle réussite et les messages que nous recevons ces jours (tant du public que des artistes) nous laissent penser que cet événement automnal troinésien correspond désormais à une attente. C'est en tous cas avec énergie et conviction que nous avons d'ores et déjà entamé la réalisation de la 5^o édition. Toujours avec les mêmes objectifs : faire découvrir des artistes de qualité (notamment alémaniques, tessinois, romands), méconnus dans notre canton ; proposer des spectacles innovants mais accessibles à tous ; faciliter l'accès aux arts vivants auprès de toutes les catégories de la population en pratiquant des tarifs d'entrée très accessibles.

Nous avons partagé quatre jours avec des artistes aussi exceptionnels qu'attachants et un public magnifique. L'émotion ou les rires des adultes comme les regards émerveillés des plus jeunes ou les applaudissements nourris et la vibration des gradins sous les standing ovation du public resteront encore longtemps gravés dans nos esprits et dans nos cœurs.

La programmation originale, exigeante et éclectique a sûrement permis à ce jeune festival de devenir rapidement un événement d'envergure régionale et, je pense, bénéfique pour Troinex. Mais cet assemblage des arts de la scène, des publics et des générations n'aurait jamais vu le jour sans le précieux soutien de la commune.

Un immense merci aux autorités politiques de la commune de Troinex et à ses employé-e-s. Nous allons encore affiner la formule et sommes, bien évidemment, ouvert à toute critique.

MERCI ! ...et rendez-vous du 6 AU 9 OCTOBRE 2016 !

Pour les organisateurs :

Patrick Hess

Président de l'association et directeur du festival Assemblage'S

La Mairie remercie encore vivement M. Hess et tous les bénévoles qui ont offert ces magnifiques spectacles et invite les Conseiller/es municipaux/les à réserver d'ores et déjà les dates des 6 au 9 octobre 2016 dans leurs agendas.

5. Marché Campagnard

Ce marché s'est à nouveau très bien déroulé, grâce à la participation de nombreux bénévoles (conseillers et conseillères municipaux/pales, membres de l'amicale des pompiers, membres de l'APE, etc) et au travail du personnel communal.

Le beau temps était de la partie et les stands étaient très bien achalandés ; le seul petit bémol est que nous aurions souhaité un peu plus de monde.

La Mairie a également eu le plaisir de distribuer les prix aux élèves de l'école dont les ballons ont été retrouvés le plus loin de Troinex, suite au lâcher de ballons de la fête des Promotions : certains à plusieurs centaines de kilomètres de là.

M. Courbat remercie toutes les personnes qui, par leur aide et leur présence, ont contribué au bon déroulement de cette manifestation.

6. Déchetterie du chemin Lullin

Suite aux remarques qui ont été faites lors du dernier Conseil municipal au sujet des dépôts sauvages à la déchetterie, la Mairie informe que quelques mesures destinées à améliorer la situation ont déjà été prises. C'est ainsi qu'elle a demandé au service de la voirie communal et à l'entreprise Transvoirie de fermer systématiquement le grand portail, en dehors des heures de présence des résidents du Toulourenc, qui assurent la surveillance de la déchetterie les mercredis et vendredis après-midi ainsi que le samedi matin.

Par ailleurs, des discussions sont en cours avec une personne de la commune, actuellement sans travail, qui pourrait être chargée de passer tous les jours, matin et soir, afin de vérifier l'état de la déchetterie et la nettoyer si nécessaire.

Enfin, la Mairie va rencontrer prochainement l'entreprise Transvoirie afin de revoir certaines questions concernant la levée des bennes et d'envisager un passage tous les dimanches matin pour vérifier l'état de la déchetterie et la nettoyer si nécessaire.

Il s'agit bien sûr des premières mesures qui peuvent être prises assez rapidement, en attendant d'autres solutions qui seront peut-être décidées lors de la commission Agenda 21 qui aura lieu au mois de novembre.

Communications de M. Marc Truan, Adjoint :

7. Conférence sur la « Bonne santé du cerveau » donnée par une habitante de la commune, dont la collecte sera versée en faveur des réfugiés syriens

La Mairie a été approchée, par l'intermédiaire de M. Roland Rüttimann, membre de ce Conseil, par une habitante de la commune, Mme Ann Kato, qui souhaite donner une conférence à la salle des fêtes dont le produit de la collecte sera versé en faveur des réfugiés syriens.

Madame Kato est professeure honoraire au département des neurosciences de l'Université de Genève et elle propose de donner une conférence sur le thème : « *Maintenir le cerveau jeune par une bonne nutrition et une activité physique* ».

La Mairie a décidé de soutenir cette démarche en mettant la salle des fêtes gratuitement à disposition

de Madame Kato et une information concernant cette conférence paraîtra dans le journal « Troinex.ch » du mois d'octobre.

Les Conseiller/es municipaux/les ont pu trouver sur leurs places le texte qui annonce cette soirée. La Mairie espère qu'ils seront nombreux à y participer et les invite à en parler autour d'eux.

La Présidente ouvre la discussion.

M. Murith souhaite savoir s'il est prévu chaque dimanche matin un nettoyage ou seulement une visite de la déchetterie.

M. Courbat informe qu'il sera procédé à sa remise en état s'il y a lieu.

Comme M. Murith, qui habite à proximité, s'inquiète du bruit que pourrait causer cette activité, M. le Maire le rassure en affirmant qu'il ne s'agit pas de vider les containers, mais uniquement de mettre les déchets dans les bennes et de balayer l'emplacement.

Mme Schneider-Bidaux remercie la Mairie pour ses idées et s'enquiert de connaître le sort des dépôts sauvages des autres déchetteries de la commune qui ne sont pas utilisées à bon escient, par exemple lorsque des cartons de téléviseurs ou autres sont déposés tout au long de l'année sur des points réservés au PET et au verre.

M. le Maire pense que ce sujet sera abordé dans le cadre de la commission Agenda 21 et insiste sur l'absence de solution simple : si elle existait, elle aurait déjà été trouvée.

M. Forestier croyait que l'accès de la déchetterie était déjà interdit le dimanche et suggère de mettre un panneau plus grand pour indiquer la fermeture de l'espace aux personnes arrivant par erreur. Il craint que faire vider les bennes un dimanche matin ne crée un appel d'air et attire des personnes qui viendraient alors y déposer des déchets.

L'idée pour M. le Maire est de passer le dimanche dans la continuité du samedi qui, lui, est ouvert au public, afin que les lieux restent propres. La commission Agenda 21 étudiera la fermeture du dimanche et ses impacts sur la localisation des dépôts de déchets. Il avait été en effet décidé de laisser le portail ouvert le dimanche parce qu'il valait mieux avoir des déchets à l'intérieur que devant les grilles, mais tout peut être remis en question. Par ailleurs, M. le Maire pose la question de ce qui se passerait avec les déchets si les autorités faisaient la police trop sévèrement.

M. Forestier estime que si la déchetterie doit être ouverte le dimanche, alors il faut la déplacer à un endroit où il n'y a pas de riverains, en sachant que cela prendrait du temps pour trouver un endroit adéquat. Il ne trouve pas acceptable de laisser les gens aller à la déchetterie le dimanche sous prétexte qu'il vaut mieux des déchets à l'intérieur de l'espace plutôt qu'à l'extérieur.

M. Niederhauser souligne qu'interdire tout accès le dimanche avec un portail fermé à double tour est une décision à prendre. Il rappelle n'avoir jamais entendu de plainte sur le bruit provoqué par l'utilisation de la déchetterie, mais seulement sur l'état de celle-ci, et pense que les gens regretteraient au contraire de ne plus pouvoir y accéder. Il trouverait intéressant de savoir si les déchetteries sont ouvertes le dimanche à Carouge par exemple.

Mme Schneider-Bidaux signale que seul l'espace de récupération de la Praille est ouvert le dimanche.

Le problème de la déchetterie, selon M. le Maire, est qu'elle est sale, non que son utilisation est bruyante.

Mme Schneider-Bidaux se dit en faveur de la fermeture de la déchetterie le dimanche pour respecter le repos dominical.

4. Présentation du projet de budget 2016

En guise d'introduction, M. le Maire indique que cette présentation se veut brève et que toutes les questions pourront être posées lors de la séance de la commission des finances. Des inquiétudes existent par rapport à la réforme de l'imposition des entreprises (RIE3) et l'avenir des finances cantonales, étant donné que CHF 500 millions risque de disparaître des caisses du Canton et qu'il est impossible de savoir comment la péréquation va réagir. Par ailleurs, tandis que la péréquation avait bien fonctionné l'an dernier pour notre commune et qu'un excédent de recettes a été dégagé, cette année est différente et voit le taux de notre part privilégiée passer de 68 à 63%.

M. Truan reprend certaines informations envoyées aux membres du Conseil (voir document annexé) et commence par signaler que le modèle comptable que les communes doivent appliquer dès l'établissement du budget 2017 est le MCH2 (modèle comptable harmonisé 2), qui présente un certain nombre de nouveautés telles qu'un plan comptable plus détaillé, le remplacement du compte de fonctionnement par un compte de résultats à trois niveaux, la consolidation des comptes de même nature au sein des mêmes fonctions, l'obligation d'établir un plan quadriennal, etc. Pour faciliter le passage à ce modèle, de nouveaux comptes dans le plan comptable actuel ont été créés. M. Truan informe que les modifications liées au nouveau modèle sont identifiées par la mention « MCH2 » dans les documents transmis aux Conseiller/es municipaux/les.

Les revenus pour 2016 sont estimés à CHF 8'783'800.- et les charges à CHF 8'776'980.- pour un résultat positif de CHF 6'820.-.

Les recettes fiscales sont en baisse et les perspectives économiques plutôt pessimistes incitent à la prudence et aux économies. L'établissement du budget 2016 a nécessité une diminution des dépenses et l'équilibre budgétaire reste fragile. M. Truan en profite pour remercier Mme Menu, comptable qui s'est livrée à cet exercice.

Quant aux projections pour les années 2017 à 2019, elles montrent que le maintien de l'équilibre sera une tâche difficile et dépendra essentiellement de l'évolution des recettes fiscales et de l'impact des investissements sur les charges.

M. Truan signale que la diminution des recettes fiscales s'explique par la baisse de la part privilégiée de la commune de 68% en 2015 à 63% en 2016. Le chiffre communiqué par le département s'élève à CHF 6'835'500.-.

Au sujet de la péréquation financière intercommunale, la part des recettes dans la répartition du fonds de péréquation intercommunale des personnes morales est estimée à CHF 365'500.- pour 2016, contre CHF 480'000.- en 2015. M. Truan rappelle que ce fonds est alimenté par 20% des montants encaissés auprès des entreprises genevoises et redistribué en fonction de la capacité financière de chaque commune. Par ailleurs, dans le cadre de la loi sur le renforcement de la péréquation financière intercommunale, Troinex devra verser un montant de CHF 229'990.- en 2016 contre CHF 211'220.- en 2015.

M. Truan détaille le plan des principaux investissements pour 2016 qui totalisent CHF 1,89 millions : la suite des travaux de plusieurs chemins ainsi que la mise en place de la zone 30 km/h dans le village, la suite de l'étude pour la construction d'un nouveau club-house et d'une crèche, ainsi que le lancement d'une étude concernant l'aménagement du centre du village et de l'école. Il est rappelé que ce plan recense les intentions de dépenses d'investissements à venir : pour chaque nouveau projet, l'ouverture d'un crédit doit être votée par le Conseil municipal.

Les dépenses du patrimoine financier ne figurent pas dans le plan des investissements, mais sont comptabilisées directement dans le bilan : ce sont essentiellement les travaux de constructions des immeubles des Saussac pour CHF 11,3 millions, dont la fin du chantier est prévue au printemps 2017.

M. Truan rappelle, en conclusion, que ce projet de budget sera examiné par la commission des finances le 26 octobre prochain.

M. Duquesne demande si les documents relatifs à cette séance du 26 octobre seront transmis prochainement ; M. Niederhauser signale que la plupart des documents figurent déjà sur le site intranet et que quelques tableaux complémentaires seront ajoutés dans les prochains jours.

5. Projet de délibération D114 : Vente de 16 lots de PPE sur la parcelle no 11285, feuille 10 de la commune de Troinex, au chemin Dottrens 53 à 55

M. le Maire donne lecture de l'exposé des motifs que les membres du Conseil ont reçu avec le projet de délibération :

Comme vous le savez, toute vente ou achat d'immeuble par une commune doit faire l'objet de l'accord du Conseil municipal, sous forme de délibération (art. 30, alinéa 1, lettre k de la loi sur l'administration des communes).

Depuis le vote, le 10 novembre 2014, du crédit de construction de CHF 22'400'000.- destiné à financer les travaux de construction de 3 immeubles de logements aux Saussac, dont 1 immeuble PPE

(délibération D101), un important travail a été effectué avec les architectes, la régie Naef, l'étude Notaires à Carouge et le bureau de géomètres Buffet Boymond SA afin de :

- Préparer les divisions parcellaires, le cahier de répartition des locaux et les plans de servitudes.
- Obtenir l'accord provisoire de vente de l'Office cantonal du logement (OLO).
- Préparer les dossiers de vente qui ont été envoyés à tous les candidats-acquéreurs.
- Etablir la liste de tous les candidats qui ont confirmé leur intérêt et qui remplissent les conditions fixées par la commune, puis procéder à l'attribution des logements (ce qui a été fait par le Comité d'attribution le 7 septembre 2015).
- Préparer le projet d'acte de promesse de vente et d'achat, que les futurs acquéreurs devront signer avant la fin de l'année.

Nous avons donc l'avantage de vous soumettre le projet de délibération destiné à autoriser la Mairie à signer les actes notariés en vue de la vente des 16 appartements en construction au chemin Dottrens.

Vous trouverez, avec le projet de délibération, les différents documents utiles à la compréhension de ce dossier (dossier de mutation parcellaire, plans de servitude, cahier de répartition des locaux et projet d'acte de promesse de vente et d'achat avec droit d'emption) et nous sommes bien sûr à votre disposition pour tous renseignements complémentaires que vous pourriez désirer.

Nous vous invitons donc, Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux, à approuver la délibération qui vous est soumise et vous en remercions.

La parole n'étant pas demandée, la Présidente lit la délibération suivante, **qui est approuvée à l'unanimité** :

Vu le projet de division de la parcelle 10887 issue du dossier de mutation n°8/2015 et la constitution de diverses servitudes nécessaires au bon fonctionnement du périmètre des immeubles des Saussac, notamment les servitudes mentionnées aux plans de servitudes n°1 à 7 annexés à ce tableau de mutation, tous établis par le bureau de géomètres Buffet Boymond SA.

Vu le cahier de répartition des locaux n°6/2015 dressé par le bureau de géomètres Buffet Boymond SA relatif à la mise en propriété par étage de la parcelle 11285, ainsi que les plans de servitudes n°1 à 5 annexés à ce cahier de PPE.

Vu le projet d'acte de promesse de vente et d'achat avec droit d'emption rédigé par Maître Costin van Berchem, notaire à Genève, relatif aux parts de copropriétés sur la parcelle 11285.

Vu la vente de 16 lots de PPE sur la parcelle 11285 de la commune de Troinex à divers acquéreurs, ainsi que les servitudes de parking rattachées à ces différents lots.

Vu les articles 30 alinéa 1, lettre K et 50 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 (LAC),

sur proposition de la Mairie,

LE CONSEIL MUNICIPAL
décide à l'unanimité (16 voix)

1. D'accepter et d'autoriser le Maire et un adjoint à signer l'acte de division de la parcelle no 11285 (propriété de la commune de Troinex et sise au chemin Dottrens) et de constitution de diverses servitudes nécessaires au bon fonctionnement du périmètre dit des Saussac, notamment des servitudes mentionnées aux plans de servitudes n°1 à 7 annexés au tableau de mutation n°8/2015, tous établis par le bureau de géomètres Buffet Boymond SA en date du 11 mai 2015 et modifiés le 29 septembre 2015.
2. D'accepter et d'autoriser le Maire et un adjoint à signer l'acte de mise en propriété par étages et constitution de servitudes nécessaires au bon fonctionnement de cette propriété par étages, notamment la réalisation du cahier de répartition des locaux no 6/2015 constitué avant la construction du bâtiment et la constitution de diverses servitudes mentionnées aux plans de servitudes n°1 à 5 annexés au tableau de mutation 6/2015 et relatifs à la parcelle 11285 de la commune de Troinex.

3. *D'accepter et d'autoriser le Maire et un adjoint à signer les différentes promesses de vente et d'achat avec droit d'emption ainsi qu'à signer, le moment venu, les différents actes de vente et d'achat qui en découleront avec différents acquéreurs, avec les servitudes de parking, pour la somme totale de CHF 12'957'600.-, selon le projet d'acte de promesse de vente et d'achat de Maître Costin van Berchem, notaire à Genève.*
4. *De comptabiliser le produit de la vente de CHF 12'957'600.- directement en diminution de l'actif du bilan de la commune de Troinex, dans le patrimoine financier.*
- 5.
6. *De comptabiliser le gain comptable estimé à ce jour à CHF 1'771'389.- (selon le plan financier intermédiaire du 11 juin 2015 et après déduction de la commission de vente due à Naef Immobilier SA de CHF 190'000.- HT) au crédit du compte 9500.4240 « Gains comptables sur les placements du patrimoine financier ».*

6. Propositions individuelles et questions

Eclairage du chemin entre la salle des fêtes et l'école :

Mme Latour qualifie le festival Assemblage'S de grand succès, mais signale que le samedi soir, alors qu'il pleuvait beaucoup, une dame a glissé sur la rampe d'accès menant à la salle des fêtes. En outre, elle a entendu des habitants assurant que l'accès est dangereux la nuit et manque de lumière.

M. Duquesne, également présent ce samedi-là, indique qu'il s'agit du chemin partant de l'ancien terrain de basket et que la personne en question avait utilisé le parking aménagé pour le festival. Il confirme que l'accès manquait cruellement de lumière au niveau du nouveau terrain de basket.

La Mairie prend note de cette remarque et fera le nécessaire pour améliorer cet éclairage.

Sens interdit au ch. de Roday :

Mme Hirsch relève que le sens interdit du chemin de Roday n'est absolument pas respecté et qu'il surcharge le chemin Lullin, alors qu'une garderie se situe sur celui-ci : elle est sceptique sur l'utilité de ce sens interdit.

Cette mesure est destinée, explique M. le Maire, à empêcher le report du transit du chemin de Drize sur les chemins des Moulins-de-Drize (pour lequel les mêmes commentaires sont relayés) et de Roday. La Mairie a demandé à l'ilotier d'effectuer des contrôles et certaines personnes ont suggéré de mettre une barrière sur la moitié du chemin pour mieux indiquer le sens-interdit. M. Lavorel pense en tout cas que ce sens interdit est utile.

Pour Mme Hirsch, le report de la circulation sur le chemin Lullin est très ennuyeux en raison de la présence de la garderie et des nombreux piétons.

M. Jordi fait la même remarque pour le chemin de Saussac, dont le non-respect du sens interdit a causé un accident vendredi passé avec des dégâts heureusement matériels uniquement. Il craint cependant un jour un accident bien plus grave impliquant des scooters ou des vélos descendant à une vitesse élevée. Selon lui, la police « s'en fiche royalement » et n'a pas le temps de faire plus de contrôles.

Les appréhensions concernant le chemin Lullin sont partagées par M. Murith, qui a constaté une densité de circulation grandissante sur cet axe. Il est notamment inquiet pour les enfants rentrant de l'école en vélo ou trottinette et coupant le virage dans le sens opposé de la circulation. Pour éviter les voitures, M. Murith s'est rendu compte que les enfants devaient parfois sauter dans la haie de sa propriété et il appelle à faire ralentir le trafic pour éviter un drame.

M. Lavorel assure que la Mairie essaiera d'améliorer les choses malgré l'année difficile, car riche en travaux, qui se profile.

En réponse à M. Murith, suggérant d'installer un genre de petit bonhomme indiquant le respect aux piétons aux abords du carrefour, M. le Maire soulève le problème de devoir demander des autorisations pour toute nouvelle installation, même provisoire.

M. Niederhauser ajoute que la DGT n'apprécie pas ces bonhommes au motif qu'ils n'ont pas que des effets positifs, pouvant masquer les enfants qui traversent ou habituer les usagers qui n'y font alors plus attention.

Concernant la circulation sur le chemin Lullin, M. Duquesne propose de permettre aux riverains

d'emprunter le sens interdit sur le chemin de Roday.

M. Courbat pense que si un habitant prend un sens interdit, alors les autres conducteurs le feront aussi. Par ailleurs, il a pu observer jeudi et vendredi la gendarmerie contrôler des véhicules aux chemins de Roday et de Saussac et s'en réjouit.

M. le Maire a bon espoir d'avoir des agents de police municipale de Veyrier l'année prochaine, étant donné que les discussions à ce propos avancent. Dans l'intervalle, des solutions vont être recherchées.

Miroir au ch. Jacques-Ormond :

Mme Reymond-Dorsay pense se souvenir qu'un grand miroir était installé jusqu'à il y a trois ou quatre ans, voire plus, à l'angle du chemin Jacques Ormond et de la route de Pierre-Grand, et elle regrette qu'il ait disparu.

M. le Maire répond que ce miroir n'a, selon lui, jamais existé, ce que M. Niederhauser corrobore en se remémorant avoir fait une demande dans le sens d'une telle installation, souhaitée par les habitants du quartier, qui a néanmoins été refusée par la DGT.

Indicateur de vitesse :

Mme Beaud signale que l'indicateur de vitesse placé sur le chemin de Saussac ne fonctionnait pas correctement lorsqu'elle est passée devant récemment. M. le Maire pense qu'il s'agissait d'un problème de batterie vide.

Signalisation au Bachet-de-Pesay :

En direction du carrefour du Bachet-de-Pesay, M. Duquesne a noté qu'il était indiqué « Troinex » alors qu'en raison des travaux, la route de la Chapelle est en sens unique : cela a notamment posé problème dans le cadre du festival Assemblage'S. M. Duquesne est d'avis qu'il suffit de demander à la DGT de masquer le panneau indicateur afin que le trafic arrive à Troinex via le Rondeau. M. Duquesne poursuit sur les conséquences de ce sens unique pour les commerçants des environs, qui voient leur chiffre d'affaires baisser de 25 à 50%. Il souhaiterait les aider en prévoyant, d'entente avec Plan-les-Ouates, un fléchage avertissant que tel et tel commerces sont ouverts.

Dans le même registre, Mme Bernardet a constaté que les panneaux orange indiquant la déviation vers la commune ont été déplacés : un premier panneau indique vers la droite, puis un second panneau, à la hauteur de la sortie du dépôt des trams, montre aussi à droite. Or, cet itinéraire donne sur un cul-de-sac et les gens se perdent dans le quartier.

M. le Maire assure prendre bonne note de ces informations et demandera à la DGT de modifier cette signalisation.

Remerciements :

Sur une note positive, M. Botbol souhaite dire qu'il est très fier d'habiter à Troinex : il a assisté au festival Assemblage'S, juste après le marché campagnard et une sortie du Conseil municipal exceptionnelle organisée par la Mairie. Il a été très impressionné par les bénévoles qui travaillent pour cette commune, dont certains sont dans le public ce soir. M. Botbol trouve extraordinaire ce qui a été fait ces derniers temps pour une si petite commune.

Tous les conseiller/es municipaux/les témoignent leur accord en applaudissant chaleureusement.

Barrière au chemin Jacques-Ormond :

M. Bourqui signale que la barrière du chemin Jacques-Ormond, au niveau du pont sur la Drize, a été défoncée il y a quelques mois et n'a pas encore été réparée.

M. Niederhauser explique avoir dû engager des démarches auprès d'une assurance pour obtenir la garantie qu'elle prendrait en charge la réparation. La barrière a, à présent, été commandée, mais sa construction demande du temps. Il assure cependant qu'elle sera mise en place avant l'hiver.

Fontaine près de la salle de sport :

M. Bourqui évoque le problème du bassin situé près du nouveau terrain de basket et dont l'eau, très sale, stagne. A ses yeux, il faut faire quelque chose, que ce soit l'enlever ou l'utiliser réellement comme fontaine.

M. Lavorel est d'accord qu'il s'agit d'un problème qui doit être réglé et la Mairie va s'en occuper.

Arbre offert à la commune :

Sur un sujet plus léger, Mme Reymond-Dorsay transmet la proposition de ses voisins d'offrir leur gingko, qui doit encore grandir un peu, pour remplacer le magnifique catalpa qui se trouvait à côté du bâtiment Grand-Cour 2 et dont ils regrettent la disparition, il y a déjà d'un certain temps.

M. le Maire remercie pour cette proposition et la Mairie prendra contact avec ces habitants.

Ancienne salle communale et nuisances sonores :

Des habitants des immeubles Dusonchet ont parlé à Mme Latour des nuisances sonores dues aux répétitions de la fanfare de Veyrier qui ont lieu dans l'ancienne salle communale ; les rapports sont apparemment assez tendus entre les habitants et la fanfare qui ne se parlent pas vraiment.

M. le Maire souligne que la fanfare doit encore rester un peu plus d'une année, le temps que la commune de Veyrier finisse les travaux de l'école et de la nouvelle salle du Grand-Salève ; mais le problème se pose également avec d'autres groupes : la danse country, la salsa, etc., ceci d'autant plus qu'ils ouvrent les fenêtres de la salle en été.

Mme Latour se demande s'il est normal de donner priorité à ces associations plutôt qu'aux habitants de la commune. Elle estime que si les gens s'en plaignent, c'est qu'ils sont réellement dérangés et qu'il faudrait les écouter.

Pour M. Courbat, ces activités restent dans des heures acceptables (jusqu'à 22h env.). M. le Maire ajoute qu'il a déjà été demandé aux sociétés de fermer les fenêtres et de baisser le son, ce qui sera refait avec la fanfare.

M. Forestier a entendu ces plaintes ainsi que d'autres, portant plus encore sur les bruits de conversations et de portes qui claquent à la fin des activités. Il est d'avis de rappeler aux sociétés qui utilisent cette salle de faire attention à respecter la tranquillité du voisinage.

M. Lavorel acquiesce et annonce qu'un rappel sera effectué.

M. le Maire ayant un divers qui nécessite un huis-clos, la séance est levée à 21h07.

La Présidente :

Le secrétaire :

Mme Annick Deshayes

M. Olivier Niederhauser

Un membre du Conseil municipal :



Présentation du projet de Budget 2016

Conseil municipal du 12 octobre 2015

Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux,

Nous avons l'avantage de vous présenter ci-après les projets de Budget de fonctionnement et de Plan des investissements pour 2016.

Au préalable et pour la bonne compréhension de ce projet de budget dans lequel apparaissent un certain nombre de nouveaux comptes, nous vous donnons quelques explications concernant le nouveau modèle comptable que les communes devront appliquer dès 2017 :

MCH2 – MODELE COMPTABLE HARMONISE 2

Dans le cadre d'une nouvelle phase d'harmonisation en matière de présentation des comptes et des budgets des collectivités publiques suisses, le nouveau modèle comptable (MCH2) sera appliqué par toutes les communes genevoises lors de l'établissement du budget 2017.

Les principales nouveautés seront les suivantes :

- Plan comptable plus détaillé
- Réévaluation tous les 5 ans des immobilisations corporelles du patrimoine financier
- Revue de la structure du passif avec l'introduction de la notion de capital propre
- Remplacement du compte de fonctionnement par un compte de résultats à 3 niveaux (résultat opérationnel + extraordinaire = résultat total)
- Consolidation des comptes de même nature au sein d'une fonction pour le vote des budgets permettant ainsi une plus grande souplesse d'utilisation.
- Elaboration d'annexes aux comptes plus détaillées (tableaux de flux de trésorerie, provisions, capitaux, etc.)
- Obligation d'établir un plan quadriennal.

Pour faciliter le passage au MCH2 nous avons dû créer des nouveaux comptes dans le plan comptable actuel.

Ce processus a déjà commencé lors de l'établissement du budget 2015, dans lequel nous avons introduit, notamment, les nouvelles natures suivantes :

Nouvelles rubriques du budget 2015		Anciennement compris dans les rubriques : <i>(ancien libellé)</i>	
3034	Cotisations ALFA (allocations familiales)	3030	Cotisations AVS, AI, APG, AC <i>(Assurances sociales (AVS, etc.))</i>
3102	Imprimés et publications	3100	Matériel de bureau <i>(Fournitures bureau, imprimés, pub.)</i>
3182	Honoraires des conseillers externes <i>(avocat, fiduciaire, architecte, etc...)</i>	3180	Prestations de services de tiers <i>(Honoraires, assurances, tél. etc.)</i>
3184	Primes d'assurance choses	3180	Prestations de services de tiers <i>(Honoraires, assurances, tél. etc.)</i>

Les reclassements et modifications de comptes dans le projet de budget 2016 sont indiqués avec la mention « MCH2 » dans la colonne « commentaires ». De plus, certains changements sont expliqués ci-après sous les fonctions concernées.

BUDGET DE FONCTIONNEMENT

Le projet de budget de fonctionnement 2016 se présente comme suit :

	Budget 2015	Projet Budget 2016	Ecarts 2015-2016	Comptes 2014
	CHF	CHF	CHF	CHF
Revenus	8'859'396	8'783'800	-75'596	8'907'306
Charges	8'845'192	8'776'980	-68'212	8'095'984
Résultat	14'204	6'820	- 7'384	811'322

Des prévisions de recettes fiscales 2016 en baisse et des perspectives économiques plutôt pessimistes nous incitent à la prudence. Nous devons continuer à faire des économies quand cela est possible, tout en réalisant les investissements nécessaires au bon fonctionnement de notre commune. L'établissement du budget a nécessité une analyse minutieuse des dépenses et l'équilibre budgétaire reste fragile.

Nos projections pour les années 2017 à 2019 montrent que le maintien d'un équilibre financier sera un exercice difficile et dépendra essentiellement de l'évolution favorable ou non des recettes fiscales, ainsi que l'impact des investissements sur les charges.

90 Recettes et charges fiscales

	Budget 2015	Projet Budget 2016	Ecarts 2015-2016	Comptes 2014
	CHF	CHF	CHF	CHF
Recettes fiscales	6'936'000	6'835'500	-105'500	6'892'060
Charges fiscales	821'201	639'990	-181'211	525'123

La diminution des recettes fiscales estimées par le département des finances (DF) pour 2016, par rapport à 2015, s'explique essentiellement par la baisse de notre taux de part privilégiée qui se montera à environ 63% en 2016 contre 68% en 2015.

Pour mémoire, la part privilégiée indique la part d'impôts revenant à la commune de domicile - le solde étant attribué à la commune de travail - et dépend de notre indice général de capacité financière, soit la moyenne des indices de capacité financière annuels de 2012 à 2014. L'année 2014 étant excédentaire, notre indice de capacité financière a augmenté avec pour effet une diminution de notre part privilégiée (et donc une part moins importante d'impôts pour notre commune).

Par ailleurs, les perspectives économiques sont plutôt pessimistes. Même si le canton de Genève ne semble pas trop souffrir pour l'instant de la force du franc suisse, les perspectives de rentrées fiscales cantonales pour 2015 et 2016 ne sont pas réjouissantes et nous imposent une certaine prudence.

Vous trouverez dans les documents annexés au budget un tableau présentant de manière plus détaillée l'estimation des recettes fiscales des personnes physiques pour 2016, ainsi que l'évolution depuis 2011.

Péréquation financière intercommunale :

Péréquation intercommunale personnes morales (9000.4080)- recette fiscale

Notre part de recettes dans la répartition du fonds de péréquation intercommunale des personnes morales est estimée à CHF 365'500 pour 2016 (2015 : CHF 480'000). Ce fonds est alimenté par 20% des montants encaissés sur les entreprises genevoises et est redistribué en fonction de la capacité financière de chaque commune.

Péréquation financière intercommunale (9000.3410) – charge fiscale

Par ailleurs, dans le cadre de la loi sur le renforcement de la péréquation financière intercommunale (PFI), en 2016 nous devrons verser un montant de **CHF 229'990** (2015 : CHF 211'201).

Pour rappel, la PFI poursuit les 3 buts suivants :

1. Renforcer les ressources des communes à faible capacité financière.
2. Encourager le développement de l'intercommunalité en alimentant un fonds destiné à financer les projets à caractère intercommunal.
3. Encourager les projets dans le domaine de la petite enfance (crèches en particulier).

Les contributions 2016 versées par les communes les plus « riches » et les contributions reçues par les communes les plus « pauvres » sont fixées selon les critères définis par la loi et se calculent sur la base des comptes communaux bouclés 2 ans plus tôt, soit les comptes de l'année 2014 pour le budget 2016.

Les charges fiscales comprennent également une légère augmentation des provisions pour pertes sur créances et pour risque sur estimations, afin de maintenir une couverture de 50% des créances et 10% de la production estimée des recettes fiscales (CHF 60'000). L'augmentation des provisions devrait toutefois être moins importante que celle estimée pour 2015 (CHF 250'000).

Autres dépenses de fonctionnement

D'une manière générale, nos dépenses de fonctionnement (hors charges fiscales) sont assez stables et présentent globalement une hausse d'environ CHF 112'000, expliquée essentiellement par l'introduction en 2016 de la première annuité d'amortissement de l'aménagement définitif des routes (compte 6200.3310 : CHF 112'155).

Nous vous donnons ci-après quelques explications concernant certains éléments du budget.

0200 Maire et Adjoints

Suite à l'arrêté du Conseil d'Etat du 27 mai 2015, les frais de représentation versés forfaitairement aux magistrats sont traités conformément aux règles ordinaires en la matière depuis le 1^{er} juin 2015, à savoir qu'ils sont admis fiscalement jusqu'à 5 % du salaire. Auparavant, un montant maximal de CHF 8'000 pouvait être exonéré. Ceci a nécessité un reclassement d'une partie des frais comptabilisés auparavant sous 0200.3170 comme salaires (0200.3000). Le total des indemnités versées au Maire et aux adjoints est conforme aux décisions votées lors du budget 2015, soit CHF 43'000 et CHF 33'000 respectivement.

0500 Administration générale

3010 Traitements du personnel

Les tâches administratives augmentent chaque année et notre secrétariat général a besoin de se réorganiser pour y faire face. Dans cette optique, notre responsable administrative, Mme D.

Schupbach, après avoir brillamment obtenu son diplôme de cadre dans l'administration publique, sera promue à la fonction de secrétaire générale adjointe et augmentera son taux d'activité d'environ 15-20%. De plus, afin de faire face aux nouvelles exigences comptables du MCH2, Mme N. Menu (comptable communale) va également augmenter son taux d'activité de 10%.

Par ailleurs, nous avons prolongé le contrat de travail de notre ancienne stagiaire jusqu'au 31 août 2016 en tant que secrétaire junior à 80% afin de lui permettre de consolider son expérience professionnelle tout en apportant une aide considérable au secrétariat et à la réception. A la fin de son contrat, ainsi que de celui de Mlle Murith (notre ancienne apprentie), nous prévoyons d'engager un ou une nouveau/elle apprenti(e) ou stagiaire et d'augmenter le taux d'activité d'une de nos collaboratrices.

Vous trouverez, dans les documents annexés, un organigramme du personnel communal présentant en page 1 la situation actuelle (septembre 2015) et, en page 2, la situation prévue en septembre 2016.

Reclassements MCH2 dans la rubrique « administration générale » :

Nouveaux comptes au budget 2016 :		Anciennement compris dans les rubriques :	
0500.3101	Publication Journal Communal	0500.3102	Imprimés et autres publications
0500.3161	Location matériel (photocopieurs)	0500.3150	Maintenance des machines
0500.3180	Frais bancaires et postaux	0500.3183	Prestations de tiers

Les frais d'impressions du journal communal seront comptabilisés dans un compte spécifique, car le MCH2 prévoit une fonction séparée pour l'édition de journaux, livres et autres support médias. Le coût du journal est estimé sur la base des coûts effectifs 2014-2015.

11 Police municipale

Les discussions avec la commune de Veyrier en vue d'une collaboration au niveau des agents de police municipale (APM) ont repris et nous espérons qu'elles aboutiront avant la fin de l'année, afin que des APM de Veyrier puissent accomplir certaines tâches sur le territoire de notre commune dès le printemps 2016. Le montant de CHF 20'000.- inscrit au compte 1100.3520 est une estimation.

21 Enseignement et formation (information confidentielle jusqu'à nouvel avis)

Suite à certains changements au sein du personnel, la répartition des tâches entre le responsable de l'école et le responsable de la salle des fêtes va être réorganisée. Le concierge de l'école sera en charge du bâtiment scolaire uniquement et les salles de sports entreront dans le cahier des charges du responsable actuel de la salle des fêtes. Les heures de nettoyage des bâtiments par une entreprise tiers seront adaptées en conséquence, avec une hausse pour la salle des fêtes et une diminution pour l'école.

54 Institutions pour la jeunesse

3653 Subventions Crèche de Vessy « La Cigogne »

Le prix de la place de la crèche « La Cigogne » a augmenté d'environ CHF 1'750.-, hausse qui s'explique essentiellement par l'augmentation des charges salariales suite à l'adhésion à la convention collective intercommunale (FIPEGS).

Reclassements MCH2 :

Les subventions pour le centre aéré de Compesières, ainsi que pour les camps de vacances et de loisirs des jeunes, seront comptabilisées dans un compte spécifique dès 2016 (5400.3654).

58 Aide sociale***3670 Aide humanitaire à l'étranger***

Pour rappel, la Loi sur le financement de la solidarité internationale (LFSI) adoptée en 2001 par le canton de Genève et désormais incluse dans la Constitution genevoise (art.146) prévoit de consacrer « au moins 0.7% de son budget annuel de fonctionnement à la solidarité internationale, particulièrement en soutenant des projets de coopération, d'aide au développement, de promotion de la paix et de défense des droits sociaux et de la personne ». Nous aimerions atteindre cet objectif en 2017 et dans cette optique, nous avons augmenté notre budget pour l'aide humanitaire en 2016 afin qu'il se monte à environ 0.65% de nos dépenses de fonctionnement (budget 2015 : 0,58%).

Reclassements MCH2 :

Le MCH2 prévoit des fonctions spécifiques pour l'aide apportée aux familles, aux personnes invalides et aux chômeurs. Nous avons donc créé des comptes spécifiques à cet effet et estimé les montants sur la base des sommes allouées en 2014 et 2015 :

Nouveaux comptes budget 2016 :		Anciennement compris dans les rubriques :	
5800.3651	Subv. Inst. d'aide aux invalides	5800.3650	Subv. Œuvres sociales suisses
5800.3652	Subv. inst. d'aide aux familles	5800.3650	Subv. Œuvres sociales suisses
5800.3661	Soutien et aide aux chômeurs	5800.3660	Allocations sociales diverses
5800.3662	Remises de cotisations AVS	5800.3660	Allocations sociales diverses

Le tableau récapitulatif des subventions qui est annexé au budget vous permettra une meilleure compréhension de ces divers changements ; il montre que le montant global de ces subventions est stable.

62 Routes communales

Le montant prévu pour l'entretien et la réfection des routes (CHF 100'000, compte 6200.3141) permettra, comme ces dernières années, d'effectuer des réparations ponctuelles sur les différentes routes de la commune. Dès 2017, nous souhaitons prévoir un budget un peu plus élevé afin de pouvoir procéder à des réfections de tronçons entiers de certains chemins qui sont en assez mauvais état (chemin Jacques-Ormond par exemple).

Au niveau du personnel, nous avons décidé, en accord avec le responsable du service, d'engager un apprenti horticulteur-paysagiste. Après avoir reçu plusieurs candidatures (mais aucune de Troinésiens/iennes), nous avons retenu celle de M. Miguel Guerreiro, qui a commencé son apprentissage le 1^{er} septembre dernier.

72 Traitement des déchets

La collaboration avec l'association Partage pour la récupération des déchets de cuisine est actuellement en phase d'essai et devrait s'élargir à l'ensemble de la commune en 2016. Cette nouvelle prestation, déjà comprise dans le budget 2015, occasionne un coût supplémentaire de CHF 32'000 environ pour la levée des déchets selon la dernière estimation réalisée. Cela nécessite également un nettoyage fréquent des containers de déchets de cuisine (7200.3150). Le tri des

déchets de cuisine devrait permettre par ailleurs une légère diminution des coûts de traitement des ordures ménagères.

L'estimation des frais de traitements des autres déchets a été revue à la hausse sur la base des coûts effectifs 2014 et 2015.

95 Immeubles du patrimoine financier

Les montants inscrits tant aux charges qu'aux revenus de nos immeubles locatifs sont repris des budgets établis par la régie et affinés en fonction des éléments que nous connaissons, ainsi que des coûts/recettes effectifs des années précédentes. Certains revenus des locations étaient un peu surestimés par la régie dans les budgets 2014 et 2015 et ont été revus à la baisse en fonction des recettes effectives 2014 et 2015.

PLAN DES INVESTISSEMENTS

Les principaux investissements du patrimoine administratif envisagés en 2016 pour un total de CHF 1'890'000, sont les suivants :

- Suite des travaux d'aménagements définitifs des chemins de Saussac, de Drize et des Moulins-de-Drize, ainsi que de mise en place de la zone 30 km/h dans le village.
- Suite des études pour la construction d'un nouveau club-house, du réaménagement d'une partie de la zone sportive et de la construction d'une crèche.
- Suite de l'étude de l'aménagement du centre du village et de l'école.

Pour rappel, le plan des investissements recense les intentions de dépenses d'investissements à venir ; pour chaque nouveau projet, une délibération devra être soumise au vote du conseil municipal pour l'ouverture d'un crédit.

Nous rappelons également que les investissements du patrimoine financier (PF) ne figurent pas dans le plan d'investissements, car ils sont comptabilisés directement au bilan. Les dépenses du PF envisagées en 2016 sont constituées essentiellement des travaux de construction des immeubles « Saussac » pour environ CHF 11'300'000. La fin du chantier est prévue pour le printemps 2017.

Le tableau « Recensement des investissements prévisibles 2016-2019 » est joint aux documents du budget.

Nous restons à votre disposition pour tous renseignements complémentaires et vous rappelons que ces projets de budget et de plan des investissements seront examinés par la commission des finances le **lundi 26 octobre prochain à 18h30**.

Troinex, le 12 octobre 2015

La Mairie